

## 14ème législature

<b>Question N° : 71991</b>	De <b>M. Pierre-Alain Muet</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales, santé et droits des femmes		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > sécurité sociale	<b>Tête d'analyse</b> > Carsat	<b>Analyse</b> > Rhône-Alpes. dysfonctionnements. moyens.
Question publiée au JO le : <b>23/12/2014</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Pierre-Alain Muet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation de la CARSAT Rhône-Alpes en matière de moyens alloués pour un rendre un service de qualité aux assurés sociaux. Dans les sept départements de Rhône-Alpes, de nombreux points d'accueil retraite ont été supprimés ces cinq dernières années, l'accueil physique du public a été rationalisé et des postes ont été supprimés. Cette diminution de moyens entraîne un retard important dans le traitement des dossiers et met gravement en difficulté les retraités et leur famille. Devant cette situation, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour que les dossiers puissent être traités dans les meilleurs délais.